

Cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté 2022

1- Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

Publiée le 9 mars 2020, la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance élaborée pour la période 2020 - 2024 fixe 4 objectifs :

- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyber délinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.
- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs.
- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage associée et consultée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé.
- Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 se présente en deux tomes :

- Tome 1 : Les 40 mesures pour dynamiser la politique de prévention
- Tome 2 : La boîte à outils, des actions au choix des territoires

Les documents sont téléchargeables sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté dans la rubrique Action sociale / La prévention de la délinquance.

L'appel à projets 2022 du CISPD de Lannion-Trégor Communauté s'inscrit dans cette nouvelle stratégie.

2- Objectifs prioritaires

Les projets présentés devront participer à l'atteinte des objectifs détaillés ci-après.

➤ Axe n°1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Deux grandes orientations sont identifiées :

- La sensibilisation et la prévention : les actions proposées au titre de cet axe auront un public cible orienté en priorité vers les moins de 12 ans et devront concourir à une implication importante des familles.
- L'accompagnement dans l'insertion

Déclinaisons des orientations sur le territoire de LTC (*fiches intégrées dans l'appel à projets qui peuvent faire l'objet d'une aide financière > la mise en œuvre des autres fiches relevant soit du rôle de coordonnateur du CISPD, soit des missions de droit commun des partenaires*) :

- Fiche n°2 : Sensibilisation des jeunes (*Apprentissage du bon usage des réseaux sociaux, éducation aux médias et à l'information, éducation à la citoyenneté*)
- Fiche n°3 : Prévention par les pairs (*Témoignages d'habitants, de victimes, de proches*)
- Fiche n°6 : Mobiliser le secteur médico-social (*Coopération avec les établissements sociaux et médico-sociaux de proximité travaillant sur la santé mentale des jeunes*)
- Fiche n°8 : le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)
- Fiche n°9 : Le parrainage
- Fiche n°10 : Accompagner la sortie des dispositifs judiciaires
- Fiche n°11 : La période de mise en situation en milieu professionnel
- Fiche n°13 : Le travail d'intérêt général (TIG) et le parcours d'insertion
- Fiche n°14 : La justice restaurative
- Fiche n°15 : Expérimenter des dispositifs innovants de prévention en matière de traite des êtres humains

➤ **Axe n°2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger**

Deux grandes orientations sont identifiées :

- L'accès aux droits
- Le parcours d'aide à destination des personnes vulnérables

Déclinaisons des orientations sur le territoire de LTC (*fiches intégrées dans l'appel à projets qui peuvent faire l'objet d'une aide financière > la mise en œuvre des autres fiches relevant soit du rôle de coordonnateur du CISPD, soit des missions de droit commun des partenaires*) :

- Fiche n°16 : Repérer les personnes vulnérables (*Formation des professionnels intervenant à domicile*)
- Fiche n°17 : Informer pour prévenir (*Actions de sensibilisation contre les violences intrafamiliales et la maltraitance, les violences à l'encontre des femmes, les violences sexuelles, la cyber délinquance*)
- Fiche n°18 : Le numérique (*Développer les moyens d'appel à l'aide*)
- Fiche n°19 : Aller vers les publics les plus fragiles et les plus isolés (*Développer l'aller-vers*)
- Fiche n°21 : Une démarche inclusive et globale à l'égard des victimes (*accompagner les victimes dans leur parcours d'accès aux aides*)
- Fiche n°22 : Les nouveaux partenariats avec la santé (*favoriser la présence des acteurs du soin dans le parcours d'aide aux victimes*)

➤ **Axe n°3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance**

Deux grandes orientations sont identifiées :

- Associer la population à la production de la tranquillité publique
- La société civile comme partenaire de la prévention de la délinquance

Déclinaisons des orientations sur le territoire de LTC (*fiches intégrées dans l'appel à projets qui peuvent faire l'objet d'une aide financière > la mise en œuvre des autres fiches relevant soit du rôle de coordonnateur du CISPD, soit des missions de droit commun des partenaires*) :

- Fiche n°24 : Les marches exploratoires (*explorer, analyser l'espace urbain et proposer des aménagements améliorant la sécurité et/ou réduisant le sentiment d'insécurité*)
- Fiche n°25 : La médiation sociale (*soutenir la médiation sociale dans tous les secteurs de la vie en société : transport en commun, habitat social, à l'école, la nuit, etc.*)
- Fiche n°29 : Associer les acteurs du sport (*promouvoir le rôle du sport dans la politique de prévention de la délinquance*)

3- Modalités de dépôt des demandes

Les demandes de subvention au titre de l'année 2022 seront obligatoirement saisies sur le document « **Demande de subvention CIAS 2022** » en pièce jointe.

Pour rappel, le budget prévisionnel de l'action devra faire apparaître les co-financements (Etat, Conseil Départemental, CAF ou autres).

▷ A noter : Les structures ayant bénéficié d'un accompagnement financier du CISPD en 2021 devront faire parvenir leur bilan au plus tard pour le 31 décembre 2021. Aucune nouvelle demande de financement ne sera étudiée sans la production de ce document dans le délai précisé ci-dessus.

Les demandes de subvention seront envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : cohesion.sociale@lannion-tregor.com et devront également parvenir par voie postale à l'attention de :

Monsieur le Président du CIAS de LTC
CISPD
1 rue Monge CS 10761
22307 LANNION cedex

Date limite d'envoi : vendredi 17 décembre 2021.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Morgane Marty au 02 96 05 01 49.